

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni le Jeudi 26 juin 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°18

45 délégués présents dont 2 suppléants à partir de la délibération n°19

Nombre de membres représentés :

17 membres représentés jusqu'à la délibération n°18

18 membres représentés à partir de la délibération n°19

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20250626-2025_06_26_D73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Publication : 01/07/2025

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET (jusqu'à la délibération n°18)
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES

GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Hervé MURAZ DULAURIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLINET	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
Pierre LOUBET	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO (<i>à partir de la délibération n°19</i>)
Alain ZOCCOLO	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Yves DUNAND
Philippe MOLLIER	NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Robin DEVRIEUX-PONT	SAINT PAUL SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Sandrine BERTHET	TOURNON	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Commande Publique - Mobilité – Avenant n° 6 au Contrat de Concession de Service Public de Transport de voyageurs 2018-2028 – Navettes nature été 2025 et roulage bus GNV

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens du Titre III du Livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même Code.

De ce fait, la CA Arlysère est amenée à gérer l'ensemble des transports :

- les transports scolaires (environ 80 services)
- les transports urbains (8 lignes)
- les transports non-urbains (4 lignes)
- les différentes navettes « publiques » été et hiver...

Par délibération n° 13 du 27 avril 2017, le Conseil Communautaire de la CA Arlysère approuvait le principe de délégation de service public du transport.

Par délibération n° 24 du 1^{er} février 2018, le Conseil Communautaire désignait TRANSDEV SA, sise 32 boulevard Gallieni – 92130 ISSY LES MOULINEAUX pour la gestion des Transports Publics à compter du 1^{er} août 2018 et pour une durée de 10 ans et autorisait la signature du contrat de concession.

Dans l'optique du déploiement des navettes nature été 2025, des évolutions de services ont été envisagées afin d'optimiser le fonctionnement de ces dernières. De plus, la réalisation de la borne d'avitaillement en GNV sur le site de Venlhon permet aux deux bus acquis par la collectivité d'intégrer le réseau. Cette évolution a un impact sur les kilomètres de roulage et sur le temps de conduite, nécessitant une évolution du contrat. Enfin, il est apparu a posteriori que lors de précédents avenants, le délégataire avait défalqué à deux reprises un service scolaire. Suite à une négociation importante, un terrain d'entente entre les deux partenaires a été trouvé, comme suit.

1. Maintien de la gratuité des navettes nature l'été 2025 :

Compte tenu des contraintes budgétaires, et dans un objectif de cohérence avec la tarification appliquée tout le reste de l'année sur le réseau, l'hypothèse de rendre les navettes nature payantes a été envisagée. Elle a finalement été écartée, étant donné le rapport coût/bénéfice de cette mise en place et des demandes de plusieurs communes et Offices du tourisme.

Ce point n'entraîne aucune incidence financière.

2. Suppression de plusieurs services « navettes nature » pour l'été 2025

Comme évoqué précédemment, des recherches d'économies ont été nécessaires pour le budget 2025. Ainsi, pour les navettes nature été, le ratio coûts/taux d'utilisation a été analysé finement, notamment pour les lignes les moins « performantes ».

Dans ce contexte, la collectivité a fait le choix de supprimer, pour l'été 2025 :

- la ligne 22 (Albertville / Saisies) (rappel coût 2024 : 35 772 € HT).

Soit une moins-value de 11 569,05 € HT (frais de structure inclus pour un montant de – 1 330,95 €)

- la ligne N23 (Albertville / NDB)

Soit une moins-value de 2 531,84 € HT (frais de structure inclus pour un montant de – 291,27 €)

- la ligne N24 (Albertville / La Giettaz)

Soit une moins-value de 2 032,68 € HT (frais de structure inclus pour un montant de – 233,85 €)

Pour mémoire, en 2024 les lignes N23 et N24 avaient fusionné et le coût pour Arlysère avait été de 29.443€HT.

3. Renouvellement de la rotation supplémentaire de la ligne 21 (Albertville / Beaufort) en milieu de journée pour l'été 2025

Du fait de la forte fréquentation de la ligne N21, un test d'une rotation supplémentaire en milieu de journée avait été effectué en 2024. Les chiffres de fréquentation sont encourageants et de ce fait, il est proposé de reconduire l'expérimentation en 2025.

Soit une plus-value de 11 975,54 € (frais de structure inclus pour un montant de 1 377,72 €)

4. Renouvellement des rotations supplémentaires de la ligne N01 (Beaufort / St Guérin) pour l'été 2025

Il en est de même pour la ligne N01 dont le succès n'est plus à démontrer.

Soit une plus-value de 13 601,38 € (frais de structure inclus pour un montant de 1 564,76€)

5. Régularisation de l'annulation en double du service scolaire S253 (annulé et dans l'avenant 1 et dans l'avenant 2)

Comme abordé en point introductif, d'un commun accord entre le délégataire et la collectivité, il avait été acté de supprimer le service scolaire S253 (Hauts de Conflans), du fait de l'absence d'élèves. Ceci a été intégré dans l'avenant n° 1. Or, lorsque le délégataire a préparé l'avenant n° 2, Transdev a supprimé une seconde fois ce service.

La régularisation induirait sur la durée du contrat (2018 à 2028) une plus-value de 122 206,14 € HT (tarif 2018 plus actualisations) et des frais de structure induits = $122\,206,14 \times 0,13 = 15\,886,80$ € HT, soit une plus-value globale de 138 092,94 €.

Le délégataire n'a pris conscience de cette erreur que récemment et suite à négociation, il a été décidé conjointement le partage de la prise en charge à 50/50 de l'impact rétroactif (antérieur à 2025) et la régularisation complète à compter de cette année. Ces orientations nécessitent un accord final en cours de finalisation.

6. Mise en circulation des 2 bus GNV et déport du dépôt à Venthon pour ces deux véhicules :

Dans une volonté de « verdir » sa flotte de véhicules, Arlysère a souhaité développer l'utilisation de véhicules (bus et bennes à ordures ménagères) roulant au GNV (gaz naturel pour véhicules). Pour cela, une borne d'avitaillement en GNV provisoire a été récemment installée sur le site de Venthon, ce qui permettra que les deux bus acquis par la collectivité puissent intégrer le réseau, ainsi que la benne à ordures ménagères au GNV en cours d'acquisition. La mise en circulation des 2 bus GNV dans le réseau entraîne un déport du dépôt sur Venthon pour l'avitaillement des véhicules et les prises et fin de service, dans l'attente d'une relocalisation complète du dépôt actuel, trop exigu. Cette évolution implique sur la durée du contrat restante, une plus-value de 116 586,64 € HT ?

Frais de structure induits = $116\,586,64 \times 0,13 = 15\,156,26$ € HT

Soit une plus-value globale de 131 742,90 €

Ainsi, dans la globalité, en tenant compte des moins-values et des plus-values, en l'état actuel des négociations, l'avenant total s'élèverait à 279 279.19 € HT.

La Commission DSP Transport a examiné le projet d'avenant le 23 juin 2025. La Commission Mobilités et le Comité des Partenaires ont abordé les éléments en réunion le 17 juin 2025 et ont validé les orientations présentées.

Les négociations avec le concessionnaire quant au chiffrage précis de l'impact des différents éléments de l'avenant n° 6 au contrat de DSP tel que décrit ci avant ne sont pas totalement finalisées.

En conséquence, il est proposé de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour finaliser les négociations et autoriser la signature de l'avenant n°6 intégrant les modifications liées au contexte et les évolutions des besoins entraînant une hausse d'un montant inférieur à 1 % de la Contribution Financière Forfaitaire (CFF) (hors actualisation).

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la décision prise dans ce cadre lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Le pourcentage d'écart introduit par les avenants 1, 2, 3, 4, 5 et 6 s'élève à 8,02 % par rapport au montant de la Contribution Financière Forfaitaire initiale.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve l'établissement d'un avenant n° 6 au contrat de Concession du Service Public de Transport de voyageurs 2018-2028 comme indiqué ci-avant ;***
- ***donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour négocier et signer l'avenant n° 6 à intervenir, au vu des éléments ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.***

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frank LOMBARD

